



DECISION N°03 /DEC/C BAH/SG/ST/ 2024 DU 05/04/2024

PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF A L'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT
N°02/AONO/MINDDEVEL/C-BAH/SG/ST/CIPM-AI/20204 DU 01/03/2024 POUR LES TRAVAUX
D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DANS LE VILLAGE BAPI COMMUNE DE BAHAM
DEPARTEMENT DES HAUTS PLATEAUX « PROCEDURE D'URGENCE »

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE BAHAM

- Vu la constitution ;
Vu la loi N°2019/024/ du 24 DEC 2019 portant code Général des collectivités Territoriales Décentralisées.
Vu la loi 2007/006 du 26 Décembre 2007 portant régime financier de l'état du Cameroun ;
Vu Le Décret n° 2012/076 du 08 mars 2012, modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et Fonctionnement de l'ARMP ;
Vu Le décret N°2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics ;
Vu La lettre-circulaire N° 0005/LC/MINMAP/CAB du 03 juillet 2018 précisant les mesures Transitoires à observer suite à la signature et à la publication du Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés publics ;
Vu La circulaire N°003/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics;
Vu Le procès-verbal d'élection de Monsieur KAMDEM Dieudonné aux fonctions de Maire de la Commune de Baham en date du 18 Février 2020 et l'arrêté N° 000351/A/MINDDEVEL du 12/03/2020 constatant ladite élection;
Vu L'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT N°02/AONO/MINDDEVEL/C-BAH/SG/ST/CIPM-AI/20204 DU 01/03/2024 pour les travaux d'alimentation en eau potable dans le village BAPI COMMUNE DE BAHAM DEPARTEMENT DES HAUTS PLATEAUX « PROCEDURE D'URGENCE »
Vu la Proposition d'Attribution N° 04/L/C/BAH/CIPM/2024 du 04 Avril 2024 signée du président de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la commune de Baham

Considérant les nécessités de service.

DECIDE :

Article 1^{er} : le Marché objet de l'Appel d'Offre susvisé est pour compter de la date de signature de la présente Décision attribué au soumissionnaire ci-après :

Lot N°	Intitulées	Attributaire	Montant (TTC)	Délai
	Travaux d'alimentation en eau potable dans le village BAPI	ETS KNG Tel : 69 44 95 00	44 705 681 (Quarante-Quatre Millions Sept Cent Cinq Mille Six Cent Quatre-Vingt-Un)	4 (quatre) mois

Article 2 : la présente Décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Ampliations

- PREFET/HAUTS-PLATEAUX
- MINMAP
- ARMP
- CIPM/ BAH
- INTERESSE ;
- chrono
- AFFICHAGE.

